

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GARANCE ÉQUILIBRE ET SOLIDAIRE – Parts I (Code Isin : FR0013202306)

OPCVM géré par Indép'AM www.indepam.fr

Appelez le 01.53.25.22.00 pour de plus amples informations.

Indép'AM est agréée en France sous le numéro GP06-000016 et réglementée par l'AMF.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Indép'AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document clé en date du 20/11/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type

FIA à vocation générale de type fonds de fonds et à investissements diversifiés

Durée de vie

Ce FIA a été initialement créé le 25/05/2007 pour une durée de 99 ans.

Objectifs

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, calculé dividendes et coupons réinvestis, composé à 10% €ster capitalisé (code Bloomberg : BNPIESTC Index) + 50% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN), publiés par la BCE, Intercontinental Exchange et Morningstar sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 4 ans.

Le FIA est un fonds de fonds. Sa stratégie vise à constituer un portefeuille diversifié correspondant à une allocation tactique optimale en termes de rendement et de risque eu égard aux anticipations du gérant en matière de prévisions macro-économiques et d'analyse technique et financière du prix des actifs et des marchés, tout en prenant en compte des critères ESG. Ce Fonds ne vise pas la réplique d'indice. Il adopte un style de gestion active. La classification du fonds est « Article 8 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'alignement Taxonomie est de 0%.

Le FIA est un fonds solidaire au sens du 1° de l'article L.131-1-2 du Code des assurances.

Les investissements solidaires du fonds sont constitués de 5% à 10% de l'actif net investis en titres d'Entités agréés ou assimilés ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Le portefeuille est investi en :

- Actions ou parts d'OPC. Le FIA investi au minimum 30% de l'actif net en OPCVM ou FIA à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- Titres de créances, instruments du marché monétaire. Le FIA pourra investir jusqu'à 70% de son actif net en titres de cette nature dont l'émetteur est noté, BB- ou mieux à l'achat (norme Standard & Poor's), ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. La note retenue est la deuxième meilleure des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et la Société de gestion. Le Fonds peut investir dans des titres notés uniquement par la Société de gestion. Sont proscrits les investissements directs dans des obligations émises par des entreprises dont plus de 50% de l'activité est liée au Charbon selon les données de la Global Coal Exit List, ou impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions qui sont contraires à la convention d'Ottawa et au traité d'Oslo, ou qui produisent ou commercialisent des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri. Par ailleurs, tout investissement direct dans des titres émis par un Etat ou un émetteur situé dans un Etat non coopératif en matière d'échange d'informations fiscales, ou inscrit sur la liste « grise » ou « noire » du GAFI est proscrit.
- Actions ou autres titres de capital. Le FIA peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions ou autres titres de capital de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- Dérivés et produits à dérivés intégrés. Le FIA utilise des instruments dérivés négociés sur un marché réglementé : futures et options sur actions, devises, taux, matières premières, et sur indices de même nature. Il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations convertibles de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- Billets à ordre. Le FIA peut investir jusqu'à 10% de son actif net en billets à ordre émis par une entité agréée ou assimilée ESUS au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Il est utilisé uniquement à des fins d'investissement solidaire.

Pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et emprunts d'espèces.

L'exposition géographique des investissements est au minimum de 80% sur les pays de l'OCDE, soit maximum 20% de hors OCDE.

Investisseurs de détail visés

Part destinée à tous souscripteurs, plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs professionnels et qualifiés tels que définis par le Code Monétaire et Financier

Dépositaire

Le dépositaire est BNP Paribas S.A.

Autres informations

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Indép'AM, 56 rue Saint-Lazare 75009 Paris, France, par mail contact@indepam.fr ou sur le site internet www.indepam.com. Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.indepam.fr/fonds.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	1 2 3 4 5 6 7 ← Risque le plus faible Risque le plus élevé →
	 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne du fait de sa politique d'investissement qui l'autorise notamment à s'exposer aux marchés actions dans une fourchette de 0% à +80%, au risque de change jusqu'à 30% de son actif net et aux marchés de taux dans une fourchette de sensibilité de 0 à 8, avec un effet de levier au plus égal à 2 fois l'actif net.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer, sur les marchés, il est probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux impacts des techniques telles que des produits dérivés : Il représente le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou négociés sur un marché réglementé.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du Fonds.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement		10000 euros	
Scénarios		1 an	Si vous sortez après 4 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	8 765 €	9 494 €
	Rendement annuel moyen	-12,35%	-1,29%
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	8 765 €	9 494 €
	Rendement annuel moyen	-12,35%	-1,29%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	10 336 €	10 865 €
	Rendement annuel moyen	3,36%	2,10%
Scénario favorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	11 533 €	13 101 €
	Rendement annuel moyen	15,33%	6,99%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/09/18 et le 30/09/22.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/08/16 et le 28/08/20.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/13 et le 30/06/17.

Que se passe-t-il si Indép'AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte d'Indép'AM. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis. "

Coûts au fil du temps

Investissement de 10000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	55 €	229 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,55%	0,54%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,65% avant déduction des coûts et de 2,10% après cette déduction.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (investissement de 10 000 €)

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Max 5 % du montant souscrit. Il s'agit de l'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il se pourrait que vous payiez moins.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,57 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels appliqués.	57 €
Coûts de transaction	-0,039 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	-4 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Max 15% de la surperformance du fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 4 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement correspondant à l'objectif de la politique d'investissement. Une sortie avant la fin de cette période risque d'induire un rendement moins élevé. Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS au plus tard à 12h30 le jour de bourse ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées via le formulaire de contact du site Internet www.indepam.fr, par courrier à Indép'AM – 56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS ou par email à l'adresse reclamation@indepam.fr

Autres Informations Pertinentes

Les informations et publications réglementaires et les performances passées sur les 10 dernières années du fonds (représentée par l'indice de référence) sont disponibles sur le site internet www.indepam.fr Rubrique Fonds. Le fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR. Les informations relatives à la politique ESG-D d'Indép'AM sont disponibles sur la page internet <https://www.indepam.fr/esg-d/>.

La société de gestion peut activer un mécanisme de plafonnement des rachats dit « Gates » dont le détail est donné dans le prospectus.

En cas de désaccord avec la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au : Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 - <http://www.amf-france.org>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.